



Direction Générale des Services

## Conseil municipal du 28 mars 2026 DELIBERATION

Rapporteur : M. Raymond VILLALBA, Doyen

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 33  
Nombre de votant-e-s : 33

### Etaient présent-e-s :

M. Raymond VILLALBA, Président,

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sonia CAMPAGNE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, M. Joël RESTIF, Mme Maitena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Hélène HIEL, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

## 2 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales « au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Il est proposé de désigner un conseiller municipal pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance d'installation du Conseil municipal.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** M. Hugo COUCHINAVE, benjamin de l'assemblée, comme secrétaire de la séance d'installation du Conseil municipal.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 mars 2026.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 31/03/2026



La Maire,

Marie-Lyse BISTUÉ

